

Délibération

n° 2026-03

Objet : Subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) pour l'année 2026

Séance du : 23 février 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 06 février 2026 **Secrétaire de séance :** Pierre BALLELIO

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	23	0	8	4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,			X J. ASTRE	
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLELIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à Excusé(e)

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X S. SULTZ	
CORSALE Doriane			X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie			X C. STARON	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			X Z. KHELIFI	
KHELIFI Zémorda	X			
Pascale CHAPOT				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie				X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

L'activité de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) est entièrement consacrée aux divers domaines d'intervention des centres de gestion. Elle agit en relation avec les institutions nationales en concourant à la préparation des nouveaux dispositifs réglementaires et assure de nombreuses formations à l'attention des personnels de centres de gestion.

Elle rassemble près de la totalité des cadres dirigeants (170) des Centres de gestion de la fonction publique territoriale, dont le principal objet est de défendre l'institution « Centre de Gestion », à travers des apports techniques et stratégiques. Elle associe 1 600 experts des CDG qui contribuent à ses réflexions et productions au sein des commissions et réseaux.

De nombreux agents du centre participent aux différentes réunions et commissions thématiques organisées tout au long de l'année par cette association.

Celle-ci prend en charge les frais de repas des participants aux différentes commissions et les frais de déplacement des membres de son conseil d'administration.

Son activité ne pouvant pas être couverte par les seules ressources de l'association, fondées sur une cotisation individuelle versée par les seuls directeurs

et directeurs adjoints, une subvention de fonctionnement peut être versée annuellement par les centres de gestion.

La subvention versée en 2025 par le cdg69 était de 2 000€.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'intérêt de l'action de l'ANDCDG, compte tenu de ses missions qui permettent une mutualisation des connaissances et des échanges entre cdg,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accorder à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) une subvention de 2 000 € pour l'année 2026.

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 23 février 2026
Le Président,



Philippe LOCATELLI